

Les classes à horaires aménagés musique et théâtre (CHAMAD)

Les classes à horaires aménagés musique ou théâtre permettent aux **enfants dès la 6e** de recevoir un **enseignement musical et théâtral avec un aménagement de leur temps scolaire**. Le programme scolaire des CHAMAD est strictement identique à celui des autres classes, mais l'emploi du temps est aménagé pour permettre aux élèves de conjuguer leur scolarité avec la pratique artistique. **La scolarité est prise en charge par la ville de Sevran** (les élèves sont exonérés de cotisation). Les manuels pédagogiques sont fournis par le conservatoire.

Organisation de la scolarité

Classes à horaires aménagés musique

- **3 cours hebdomadaires** : une **répétition d'orchestre**, un **cours d'instrument** et un **cours de formation musicale appliquée** (solfège spécifique à ces classes) ; en 6e, tous ces cours ont lieu pendant le temps scolaire.
- Les 9 premières semaines de l'année sont dédiées au **choix de l'instrument** : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussions/ batterie.
- La 10e semaine de cours, une fois l'instrument choisi, l'**orchestre** est constitué dans des proportions harmonieuses et prépare un programme de concert dès la première année.
- Les **cours d'instrument** soutiennent le travail d'orchestre et approfondissent les apprentissages.
- La **formation musicale** apporte les connaissances théoriques et les notions de lecture nécessaires.

Classes à horaires aménagés théâtre

- **Deux ateliers théâtre par semaine** ; en 6e, ils ont lieu pendant le temps scolaire.
-

Ce que les CHAMAD apportent aux élèves

- Une **atmosphère de travail privilégiée** (les élèves sont sélectionnés sur leur motivation et leur niveau scolaire) et un enseignement complet
- Une **ouverture sur les arts** (les CHAMAD s'adressent en premier lieu à des débutants)
- La **participation à des spectacles** dans des conditions professionnelles
- Un **programme de travail collectif**, concret, progressif et ambitieux

Ce que les CHAMAD demandent aux élèves

- Leur **adhésion au projet pédagogique**
- Leur **engagement de la 6e à la 3e**
- Leur **implication** dans ces classes
- La **volonté de s'exercer régulièrement**, voire chaque jour pour les classes musicales (la pratique de l'instrument est comparable aux sports d'endurance)
- **Disposer d'un instrument de musique** pour les classes musicales (le conservatoire propose un parc d'instruments, loués 27,65 €/trimestre)

À télécharger

[formulaire_inscription_chamad_2024-2025.pdf](#) (.pdf - 2.08 Mo)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Direction du collège Evariste-Galois

Av. Dumont-D'Urville

93270 Sevrans

01 43 83 93 92

Conservatoire à rayonnement communal agréé Louis-Kervoërn

51, av. du Général-Leclerc

93270 Sevrans

01 49 36 51 73

conservatoire[.]sevrans[.]fr

Direction de l'école élémentaire de votre enfant

rgba(255,255,255,1)